

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION ENIM 2022-2026

Paris, le 08 février 2022

Ce mardi 8 février, à La Rochelle, la ministre de la Mer Annick Girardin et le secrétaire d'État chargé des Retraites et de la Santé au travail, Laurent Pietraszewski, ont signé la 3e convention d'objectifs et de gestion (COG) de l'Établissement national des Invalides de la Marine (ENIM). Cette convention ambitieuse accompagnera les projets de développement et de service de l'ENIM pour la période 2022-2026.

La ministre de la Mer, le secrétaire d'État chargé des Retraites et de la Santé au travail, des membres du conseil d'administration, des représentants des administrations ainsi que des agents de l'ENIM, se sont réunis, à La Rochelle, pour

signer la 3e convention d'objectifs et de gestion. Devenu, en 2010, établissement public administratif gérant le régime spécial de sécurité sociale des marins, l'ENIM a signé dès 2013 sa première COG fixant les orientations stratégiques et le cadre budgétaire de l'établissement.

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et le ministère de la Mer se sont rassemblés autour d'un nouveau texte pour construire l'avenir de cet établissement unique. Dans une volonté de préserver l'ambition de ce qui est considéré comme le plus ancien régime social de France, la COG 2022-2026 se veut plus soutenable en termes d'effectifs et a fait le choix de mettre un terme pour les cinq prochaines années aux fortes baisses d'effectifs demandées jusqu'ici.

Le renforcement de la prévention des risques professionnels est également au cœur de cette troisième COG. Elle passe par une augmentation sans précédent des moyens consacrés à la prévention, portée par l'Etat. A partir de 2023, l'Etat s'engage à abonder le financement dévolu pour le porter jusqu'à 3 millions d'euros. Cela représentera un effort moyen par an par marin d'environ 100€ contre 18€ aujourd'hui. Ces moyens supplémentaires permettront le recrutement de préventeurs chargés, sur le terrain, d'accompagner de manière opérationnelle les marins. En parallèle, cette prévention renforcée impliquera au mieux les employeurs dans la prévention des risques, clarifiera le rôle de l'Institut maritime de prévention (IMP) et de modifiera la composition du conseil d'administration pour une meilleure représentation des professionnels. Cette nouvelle architecture permettra à l'ENIM de jouer pleinement son rôle dans les parcours et carrières bleues, au service des usagers.

Témoignage d'un engagement politique fort, cette troisième convention d'objectifs et de gestion offre toutes les clés pour continuer de soutenir, d'accompagner et de valoriser l'ENIM, acteur indispensable de la communauté maritime.

Annick Girardin, ministre de la Mer, déclare : « L'ENIM est un acteur indispensable pour les gens de mer. Il se doit d'être à l'écoute des professionnels, au plus près de leurs attentes, et il doit accompagner notre ambition maritime. La Convention d'objectifs et de gestion signée aujourd'hui nous donne toutes les clés pour être au

rendez-vous de nos engagements, en matière de représentation des professionnels, de prévention des risques et du développement du métier de marin. Il s'agit ici d'un marqueur politique fort pour la France maritime, un établissement qui évolue avec ses usagers, dans l'intérêt général. »

Laurent Pietraszewski, secrétaire d'Etat chargé des Retraites et de la Santé au travail, déclare : *« Cette nouvelle convention d'objectifs et de gestion marque l'engagement fort du Gouvernement pour développer une véritable culture de la prévention dans le secteur maritime afin de réduire sa trop forte sinistralité. Chacun doit y contribuer, car chacun doit en bénéficier : l'Etat, l'ENIM, les opérateurs de la prévention ainsi que l'ensemble des armateurs et des marins. »*

Contacts presse

Cabinet d'Annick Girardin

Tél : 01 44 49 85 24

Mél : secretariat.presse@mer.gouv.fr

Cabinet de Laurent PIETRASZEWSKI

Tel : 01 49 55 31 79

Mél : communication-retraites@retraites.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)